

Service national universel - Labellisation « classes et établissements engagés »

Instruction du 07/09/2023 relative à la mise en œuvre des classes et établissements engagés dans l'académie

Rectorat de l'académie de Créteil

Cabinet de la rectrice

Affaire suivie par :

Céline Audry

Tél. : 06 37 78 89 77

mél. : ce.dircab@ac-creteil.fr

Texte adressé à mesdames et messieurs les proviseurs des lycées généraux et technologiques et des lycées professionnels de l'académie de Créteil

Lancement de la campagne de labellisation « Classes et Établissement engagés » 2023-2024.

La présente instruction a pour objet de préciser et d'accompagner les demandes de labellisation « classes et établissements engagés » 2023-2024

Le SNU et le label « classes et établissement engagés » : deux dispositifs complémentaires

L'édition 2023 du SNU a permis à 2037 lycéens volontaires de notre académie de vivre deux semaines de cohésion, de mixité et d'engagement en dehors de l'Île-de-France, lors d'un des trois séjours de cohésion proposés.

Votre mobilisation et celle de vos équipes ont permis de constituer collectivement cette cohorte de volontaires issus de toute l'académie.

Les retours d'expériences de ces jeunes volontaires et de leur famille sont très positifs. Ils ont pu, grâce à des projets pédagogiques exigeants et ambitieux, découvrir de nouveaux territoires, s'éprouver dans des épreuves sportives et construire une cohésion de groupe, vivre les valeurs de la république en actes et appréhender la culture de l'engagement.

Fort de cet engouement, le SNU poursuit son déploiement.

L'année 2024 marque une étape décisive vers la généralisation du Service national universel avec le lancement de la labellisation des classes et établissements engagés (CEE).

Le label « classes et établissement engagés » s'ajoute aux candidatures individuelles qui représenteront encore en 2024 la majorité des jeunes engagés dans un séjour de cohésion du SNU.

La labellisation « Classe et établissement engagé » (CEE)

Les classes « engagées » représentent une réelle opportunité pour créer ou renforcer un écosystème centré sur l'engagement et les valeurs citoyennes.

Dans cette perspective, vous êtes invités à **répondre à l'appel à projet ouvert jusqu'au 20 octobre 2023** et à vous porter candidat au label « classes et établissements engagés » **via la plate-forme gouvernementale « Démarches simplifiées »**.

Pour cela, vous pourrez vous appuyer sur **le tutoriel d'aide au dépôt et au suivi des demandes de labellisation « classes engagées » et « lycées engagés » placés en annexe de cette instruction** (annexe 1).

Pour plus de précision sur ce label et le dispositif des classes engagées, vous pouvez consulter :

- la note de service du 23 juin 2023 ;
- la guide d'information sur ces dispositifs de labellisation « Classes engagées » et « Lycées engagés » téléchargeable sur la page dédiée au label sur Eduscol ;
- la foire aux questions.

Les établissements ayant déjà une ou plusieurs labellisations ou dispositifs (E3D, Édusanté, Euroscol, Génération 2024, égalité filles-garçons, classe défense et sécurité globale) ou participant à des projets et concours mémoriels sont particulièrement concernés par cet appel à projet.

Le label « classe engagée » sera attribué aux classes ou à un groupe d'élèves des classes de seconde générale, technologique et professionnelle et de première année de CAP par un comité académique en fonction de critères pédagogiques.

Le label « lycée engagé » pourra être attribué à des établissements qui feront de l'engagement un axe central de leur projet d'établissement et compteront au moins deux « classes engagées » en seconde ou première année de CAP dès 2023-2024.

Les critères de labellisation CEE

L'obtention du label s'inscrit dans une démarche globale articulée autour de la notion d'engagement. Une dynamique d'engagement inscrite au projet d'établissement est également attendue.

Il s'agit de construire un parcours de l'engagement du lycéen : de la *découverte* avec le projet de classe et le séjour de cohésion à *l'action* avec un engagement concret en fin de parcours.

Ainsi, la labellisation répondra aux critères suivants :

— **présenter un projet pédagogique annuel et interdisciplinaire** proposant des contenus et initiatives s'inscrivant dans les actions éducatives et les enseignements quotidiens des lycéens notamment l'enseignement moral et civique et l'éducation à la citoyenneté ;

— **définir une thématique centrale** en fonction du projet de classe parmi quatre dominantes :

- défense et mémoire,
- sport et Jeux olympiques et paralympiques,
- environnement,
- résilience et prévention des risques.

— **participer au séjour de cohésion SNU** organisé sur le temps scolaire. Ce séjour de cohésion illustrera le thème choisi pour l'année par la classe ou le groupe « engagé » et permettra de découvrir différentes formes d'engagement.

— **s'inscrire dans un continuum des apprentissages** relatifs à la citoyenneté et l'enseignement moral et civique :

- semaine de l'engagement ;
- élections aux instances lycéennes ;
- forum de l'engagement ;

— parcours citoyen.

Modalités de mises en œuvre au sein des établissements

Afin de faciliter la mise en œuvre des classes engagées dans vos établissements, vous voudrez bien veiller à :

- **désigner un « référent engagement »** au sein de votre établissement. Sa mission sera rémunérée dans le cadre du pacte au titre de la coordination de l'innovation pédagogique (annexe 2).
- **expliquer aux familles l'opportunité que représente la participation au séjour de cohésion** dans le parcours de leur enfant afin d'obtenir leur adhésion (annexe 3) ;
- **pourrez solliciter le cas échéant les corps d'inspection pour expertiser les projets pédagogiques** et vous apporter un appui. Par ailleurs, une dotation financière de 1000 euros sera allouée par classe « engagée » pour financer les projets pédagogiques d'engagement ;

Le chef de projet SNU de votre département restera disponible pour accompagner vos référents engagement dans leurs missions. N'hésitez pas à le contacter :

- Pour le Val-de-Marne : jeremy.bury@ac-creteil.fr, chef de projet SNU à la DSDEN 94.
- Pour la Seine-Saint-Denis : ce.sdjes93.snu@ac-creteil.fr
- Pour la Seine-et-Marne : ce.sdjes77.snu@ac-creteil.fr

Enfin, pour animer les événements en lien avec l'engagement (forum de l'engagement, semaine de l'engagement qui se déroulera du 18 septembre au 7 octobre 2023...), vous pourrez :

- **mobiliser les ambassadeurs SNU** pour qu'ils partagent leur expérience. Vous pouvez contacter le SDJES de votre département pour obtenir la liste des élèves concernés ;
- **impliquer les élus lycéens** de votre établissement et les instances (CESCE, CVL) ;
- **inviter des partenaires associatifs et institutionnels** (police, SDIS, UNSS...) pour faire découvrir les diverses formes d'engagement possibles à l'ensemble des élèves de l'établissement ;
- **solliciter le service départemental jeunesse sport et engagement** de votre département.

Le rectrice de l'académie de Créteil

Signée

Julie Benetti